

Montréal, le 8 décembre 2017

Johanne Gélinas
Présidente-directrice générale
Transition énergétique Québec

Objet : Valorisation énergétique des déchets ultimes et des biodéchets : deux filières à intégrer dans la transition énergétique du Québec

Madame,

Réseau Environnement représente plus de 2 700 membres œuvrant dans cinq champs d'activités, soit la biodiversité, l'eau potable et les eaux usées, les sols et les eaux souterraines, l'air et les changements climatiques, ainsi que les matières résiduelles. La particularité et la force de Réseau Environnement résident dans le regroupement de membres qui proviennent autant du secteur privé que public. Ces derniers, réunis au sein de comités de travail, échangent sur leurs problématiques respectives et établissent des consensus, notamment sur les modifications législatives et réglementaires mises de l'avant par le gouvernement en matière d'environnement. La consultation organisée par Transition énergétique Québec (TEQ) touche plus particulièrement deux comités du secteur matières résiduelles : Matières organiques et Valorisation énergétique.

Tout d'abord, Réseau Environnement tient à souligner le bien fondé d'inscrire le Québec dans une transition énergétique. Cette démarche va permettre à la province de promouvoir l'économie verte et les nombreux emplois potentiels en découlant. L'Association tient également à remercier TEQ pour son invitation à participer aux consultations qui ont été très riches en échange et en rencontres permettant d'en apprendre davantage sur les différentes thématiques, mais également qui ont permis de faire valoir les points de vue de chacun. Ce cadre propice à l'inclusion des différents acteurs et régions du Québec présage, nous l'espérons, d'un plan directeur proactif et au « cœur de l'action ».

Réseau Environnement a été déçu de constater que la valorisation énergétique de déchets ultimes ne fasse pas partie intégrante des consultations et que seule la gestion des matières organiques autant dans la documentation que lors des discussions soit abordée. Dans le respect des 3RV-E (Réduire, Réutiliser, Recycler, Valoriser, Éliminer), la valorisation énergétique des déchets ultimes permet l'accès à de l'énergie propre que ce soit sous forme d'électricité, de chaleur ou de biocarburant, entre autres, et a donc sa place à part entière en tant que solution à la transition énergétique du Québec au même titre que les installations de valorisation de matières organiques. Les installations de ce type sont donc incontournables dans la transition énergétique, mais également pour atteindre l'objectif de zéro déchet¹.

De façon générale, Réseau Environnement tient également à mentionner que :

- Bien que les étapes d'évaluation et de cartographie soient nécessaires afin de proposer par la suite des mesures adaptées et des aides financières appropriées, il est primordial que le gouvernement du Québec soit actif dans le dossier des bioénergies le plus rapidement possible. Les industries de valorisation ont déjà mis sur pied des

¹ Dans son plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020, la CMM cible le « zéro enfouissement » par une valorisation énergétique des déchets ultimes

technologies et les organisations municipalités ont déjà acquis des structures de biométhanisation. TEQ doit donc dès à présent entrer dans le vif du sujet pour épauler le secteur privé et public.

- Les bioénergies doivent être vues de façon globale et dans un contexte de développement durable. Dans ces circonstances, les bioénergies doivent s'inscrire dans une dynamique d'économie circulaire. Le développement de filières locales est inévitable, par exemple par l'appui de petites structures dans les fermes. Chaque région ayant ses particularités, l'Association tient donc à souligner l'importance de l'adaptation du plan directeur futur aux réalités régionales et donc de faire attention aux solutions "mur à mur" généralement peu applicables hors des grands centres urbains. Réseau Environnement suggère pour répondre à cette problématique de mettre en place une obligation de résultat et non de moyen, ce qui permettrait aux promoteurs de proposer des solutions adaptées aux différents contextes régionaux et de démontrer l'atteinte des performances environnementales et le respect des balises fixées par les lois et règlements. Cette approche pourrait s'inspirer de la certification LEED V4, qui requiert qu'un industriel fasse la démonstration des impacts sur l'environnement de son produit : une analyse de cycle de vie, une déclaration environnementale de produit par catégorie et une vérification par une tierce partie accréditée. Cette approche permet à l'industrie de poursuivre ses recherches et développements et de transformer les impacts environnementaux en argument de vente. Ainsi le Québec pourrait se voir proposer des solutions toujours plus innovantes et adaptées puisque les règles sont connues. D'autre part, cela allègerait le fardeau de l'analyse au gouvernement.
- La valorisation des matières organiques pour la production de bioénergies, bien que louable, doit s'inscrire dans le respect de la hiérarchie des 3RV-E. Il est primordial dans la mesure du possible de réduire les quantités produites de matières organiques et de réutiliser ou recycler cette matière par exemple par un retour à la terre avant toute démarche de mise en place d'infrastructures de valorisation des matières organiques qui sont souvent coûteuses. L'Association suggère donc de mettre en place des outils d'évaluation claire tels que l'analyse de cycle de vie pour s'assurer que la solution retenue est la meilleure d'un point de vue environnemental et qu'elle respecte ainsi la hiérarchie des 3RV-E.
- La province du Québec est un joueur de modeste taille dans l'échiquier de l'économie mondiale, cette situation a des conséquences importantes sur notre économie autant du point de vue des acheteurs et des vendeurs. À cet effet, le gouvernement ne devrait pas freiner le développement de nouvelles technologies en favorisant les moyens plutôt que les objectifs, ce qui permettrait de rendre certaines industries innovantes viables et compétitives. De plus, les nouvelles normes et critères de performance devraient être harmonisés avec ceux existants sur les marchés extérieurs reconnus pour favoriser le potentiel d'exportation du savoir-faire québécois.

De façon plus spécifique, par rapport aux mesures proposées :

- **MESURE 1 : CRÉER UN COMITÉ PERMANENT SUR LES BIOÉNERGIES EN TANT QUE FILIÈRE DE LA BIOÉCONOMIE**
Réseau Environnement est favorable à cette mesure, toutefois l'Association tient à rappeler que le comité aura une utilité seulement s'il est composé d'acteurs issus des organisations gouvernementales, des organisations municipales, du secteur privé et des régions. L'objectif étant d'avoir une vision globale du secteur des bioénergies pour la prise d'orientations éclairées. Les membres de l'Association, qui sont pour rappel issus du secteur privé et public et donc d'excellents représentants de la société civile, seraient intéressés à siéger sur ce comité.
- **MESURE 4 : PRODUIRE ET PUBLIER DES PORTRAITS SECTORIELS DES DIFFÉRENTES FILIÈRES DES BIOÉNERGIES**

Tel que mentionné plutôt, l'Association suggère fortement à Transition énergétique Québec d'entrer dans le vif du sujet le plus rapidement possible et pense donc qu'au lieu de produire et publier des portraits sectoriels, Transition énergie Québec devrait réunir ses forces pour établir des objectifs et balises en accord avec la position commune qui aura été établie et d'exiger des industries qu'elles produisent la démonstration des performances environnementales de leur solution. Les solutions technologiques qui se développent de plus en plus vite dans un monde en perpétuelle évolution. Les industries et le milieu municipal attendent des mesures pour les épauler et des objectifs à rencontrer, il convient donc de passer à l'action pour soutenir l'économie québécoise et les emplois qui en découlent.

- MESURE 5 : ÉVALUER L'EFFICACITÉ DES OUTILS FINANCIERS ET FISCAUX FAVORISANT L'OFFRE EN BIOÉNERGIE
- MESURE 6 : DÉVELOPPER DES OUTILS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS POUR SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES DES BIOÉNERGIES
Les programmes sont nécessaires pour soutenir le développement de filières, par leur financement et l'encadrement réglementaire ou contractuel. Cependant, l'Association rappelle que les règles doivent être claires, équitables et se concentrer sur l'atteinte des objectifs et non les moyens afin de laisser la place à l'innovation. Réseau Environnement tient à mentionner que pour favoriser l'innovation, de tels programmes ne doivent pas se limiter à certaines technologies seulement et souhaiterait également que certains secteurs ne soient pas privilégiés au détriment d'un autre. À titre d'exemple, nous suggérons fortement que les subventions accordées pour la construction d'infrastructures de biométhanisation via le Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) soient les mêmes que les infrastructures soient privées ou publiques.
- MESURE 8 : ADOPTER DES CIBLES D'UTILISATION DE CONTENU RENOUELABLE DANS LES CARBURANTS ET LE GAZ NATUREL
Les cibles d'utilisation de contenu renouvelable est une approche que l'association appuie. L'objectif est d'encourager les entreprises à utiliser des molécules vertes pour stimuler le marché et donc permettre la rentabilité des projets de bioénergie. La récente annonce d'intégration des molécules vertes dans la filière du gaz naturel en est un excellent exemple. Cependant, l'association invite le gouvernement à la prudence sur les effets pervers de telles mesures et à mettre en place les analyses de type analyse de cycle de vie pour s'assurer d'évaluer l'ensemble des impacts environnementaux des solutions proposées. Par exemple, ce type d'incitatif peut entraîner l'utilisation des terres agricoles pour la production de bioénergie au détriment des cultures maraichères ce qui ne se serait pas une solution durable.

Nous vous remercions à l'avance de l'attention que vous porterez à la présente et demeurons à votre disposition pour toute question ou éclaircissement.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Jean Lacroix
Président-directeur général
Réseau Environnement



Marie- Caroline Bour
Vice-présidente, secteur Matières résiduelles
Réseau Environnement